

L'application « Ô Tibou » est disponible sur App Store et Google Play !

La Ville de Petit-Bourg innove et met à votre disposition une application mobile simple, pratique et gratuite pour rester connecté où que vous soyez !

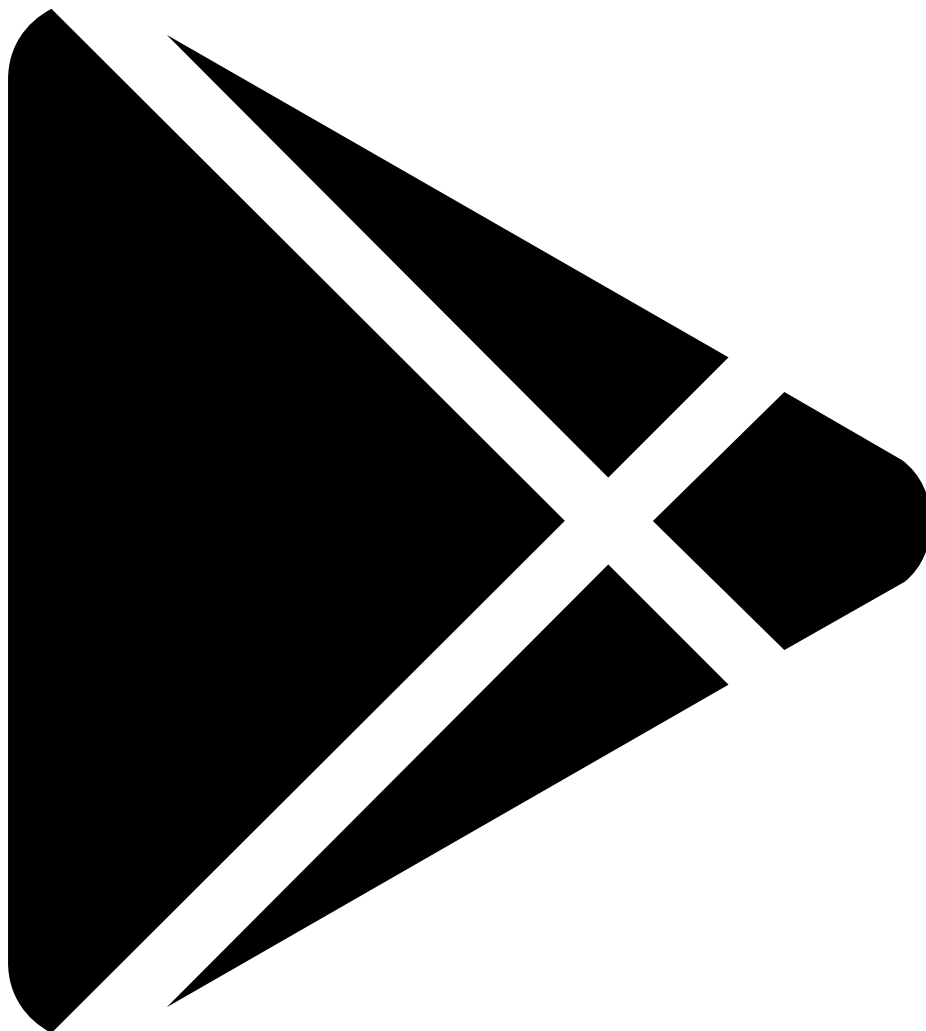
Téléchargez cette application, accédez en un clic à toutes vos informations locales :

- **Infos Sargasses** : suivez en direct la présence et l'échouage des algues.
- **Actualités & agenda** : ne manquez plus rien de la vie communale.
- **Formalités administratives** : gagnez du temps grâce à un accès direct.
- **Menu de la cantine** : consultez facilement les repas de vos enfants.
- **Météo & qualité de l'air** : restez informés de l'environnement qui vous entoure.
- **Carte interactive** : découvrez Petit-Bourg et ses services en quelques clics.

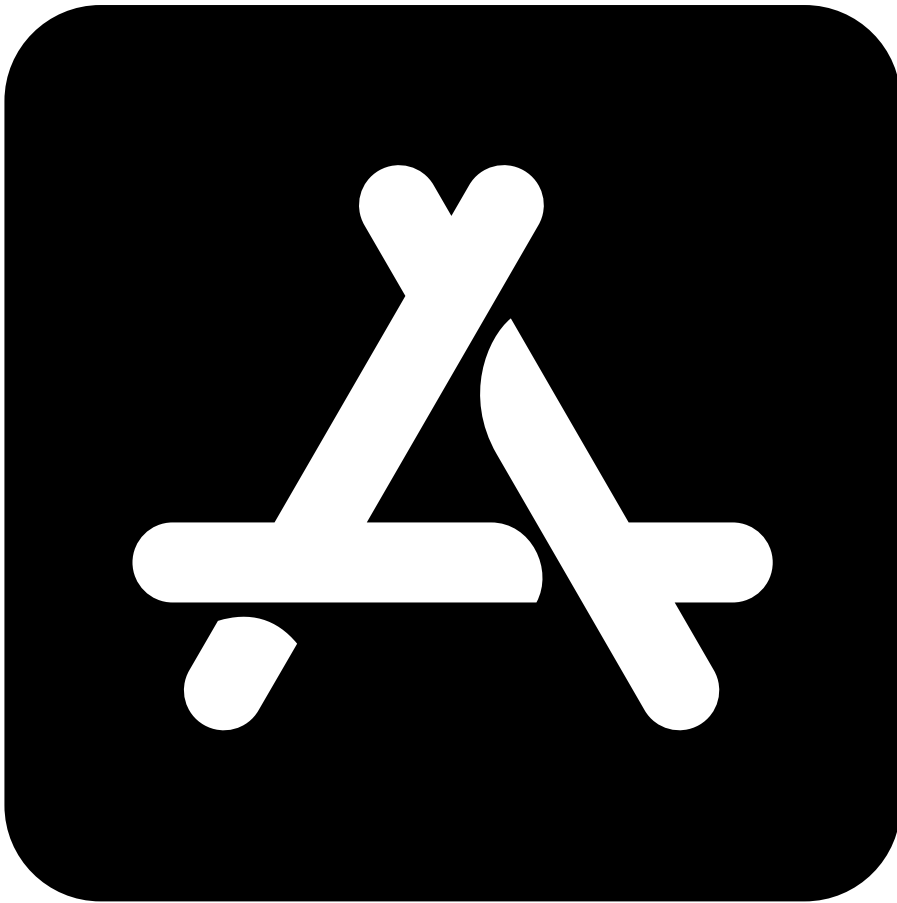
Téléchargez l'application et profitez d'un outil pensé pour simplifier votre quotidien.

Disponible sur **Google Play** et sur **App Store**

**Disponible sur Google Play et sur
Apple store.**



[Téléchargez](#)



[Téléchargez](#)

Téléchargez l'application de Petit-Bourg !



Disponible gratuitement sur



Élections municipales et communautaires 2026

Êtes-vous bien inscrit sur les listes électorales ?

Les élections municipales et communautaires se tiendront les **dimanches 15 et 22 mars 2026**. À cette occasion, les électeurs seront appelés à élire les conseillers municipaux et communautaires.

Afin de pouvoir voter, il est indispensable d'être **inscrit sur les listes électorales**. Vous pouvez dès à présent vérifier votre situation et, le cas échéant, procéder à votre inscription avant la date limite.

Dates limites d'inscription

- **Inscription en ligne** : jusqu'au **mercredi 4 février 2026 inclus**
- **Inscription en mairie** : jusqu'au **vendredi 6 février 2026 inclus**

Comment s'inscrire ?

En ligne

L'inscription peut se faire directement sur le site officiel : *service-public.gouv.fr*

En mairie

Vous pouvez également vous inscrire en vous rendant à la mairie de votre commune. Les pièces suivantes seront nécessaires :

- un justificatif d'identité ;
- un justificatif de domicile ;

- le formulaire **Cerfa n°12669** de demande d'inscription.

La demande peut également être transmise par courrier à la mairie de votre commune d'inscription.

Inscriptions tardives : cas particuliers

Dans certaines situations, une inscription est possible **jusqu'au jeudi 5 mars 2026 inclus**, notamment si :

- vous êtes agent public muté, admis à la retraite après la clôture des inscriptions, ou membre de la famille d'un agent concerné ;
- vous êtes militaire ;
- vous déménagez pour un motif professionnel ou êtes membre de la famille d'une personne déménageant pour motif professionnel.

De même, vous pouvez vous inscrire jusqu'à cette date si :

- vous atteignez l'âge de 18 ans après la clôture des délais d'inscription ;
- vous devenez Français par naturalisation après cette date et n'avez pas été inscrit d'office.

Conditions pour être inscrit sur les listes électorales

L'inscription est possible sous réserve de remplir **deux conditions cumulatives** :

1. Avoir le droit de vote, c'est-à-dire :

- posséder la nationalité française ou, pour les élections municipales, être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- être âgé de 18 ans au plus tard la veille du scrutin (ou du second tour) ;
- jouir de ses droits civils et politiques.

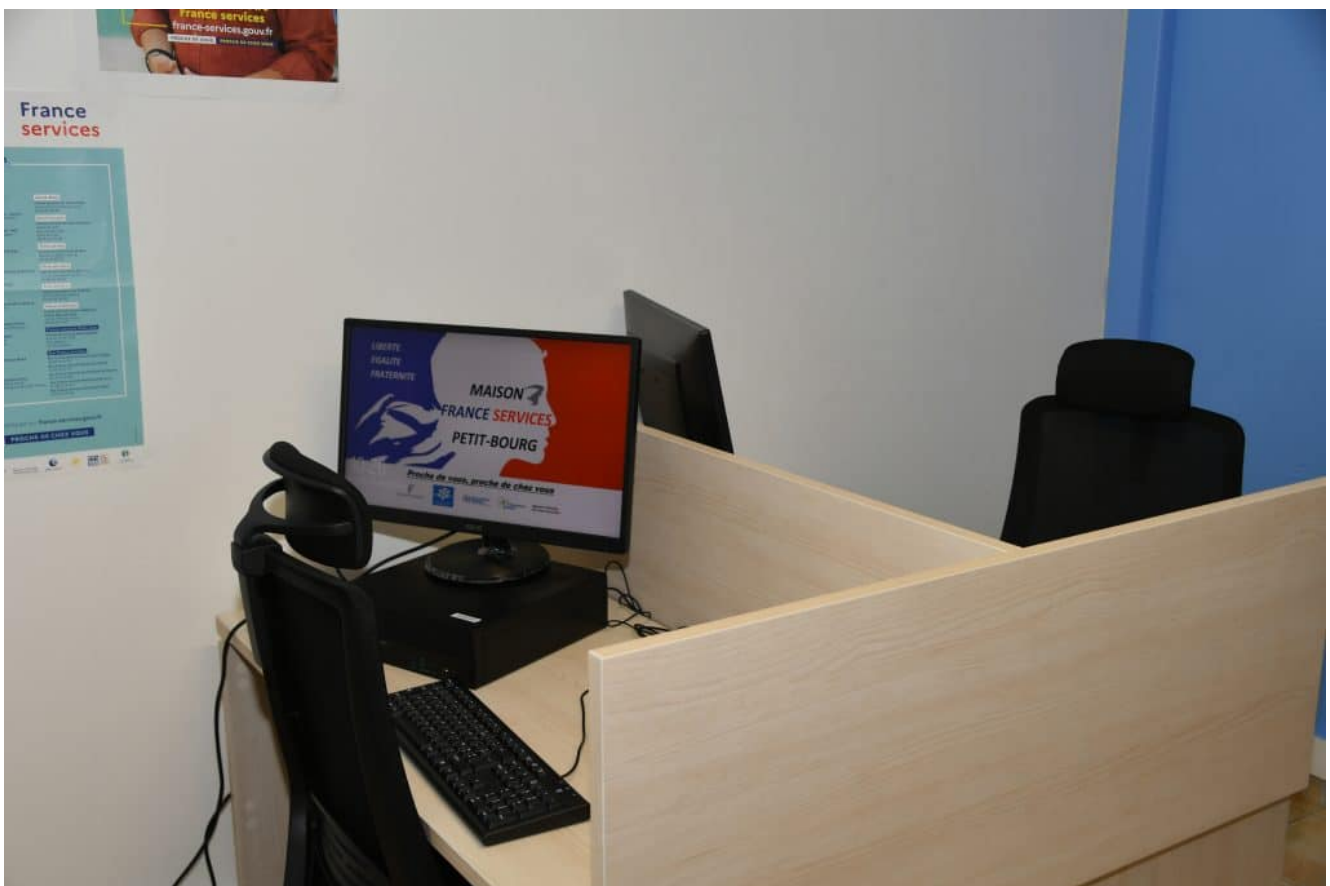
2. Avoir un lien avec la commune, au titre de :

- son domicile principal ;
- sa qualité de contribuable ;
- sa qualité de gérant ou de dirigeant de société.

Pour en savoir plus

Retrouvez toutes les informations officielles sur le site du ministère de l'Intérieur :

[CLIQUEZ ICI](#)



Petit-Bourg s'engage dans la

démarche « Ville Amie des Aînés »

La Ville de Petit-Bourg poursuit son engagement en faveur du bien-vieillir et de la solidarité intergénérationnelle en intégrant la démarche « Ville Amie des Aînés » (VADA), initiée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Un label tourné vers le bien-vivre ensemble

Le programme *Ville Amie des Aînés* accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de politiques locales favorisant l'inclusion, l'autonomie et la participation active des personnes âgées à la vie de la cité.

Au-delà d'un label, il s'agit d'une **démarche globale et participative** qui touche de nombreux domaines du quotidien :

- l'aménagement du territoire et l'accessibilité,
- la santé et la prévention,
- la mobilité,
- la communication,
- la cohésion sociale et les solidarités locales.

Petit-Bourg souhaite ainsi devenir une **commune exemplaire**, où chaque habitant – quel que soit son âge – trouve sa place, participe et contribue à la vitalité du territoire.

Une démarche collective et évolutive

Cette initiative s'appuie sur un **travail de concertation** avec les habitants, les associations, les professionnels du secteur médico-social, et l'ensemble des partenaires institutionnels.

L'objectif ? Construire ensemble un environnement **plus inclusif, plus solidaire et mieux adapté au vieillissement de**

la population, tout en renforçant les liens entre les générations.

Un engagement fort pour le bien-vieillir à Petit-Bourg

En rejoignant le **Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA)**, la commune réaffirme sa volonté d'inscrire le **bien-vivre ensemble** au cœur de ses politiques publiques.

Cette démarche vient consolider la vision portée par l'équipe municipale :

Faire de Petit-Bourg une ville accueillante, bienveillante et innovante, où chaque génération contribue à la richesse collective.

La labellisation « Ville Amie des Aînés » représente à la fois **une reconnaissance officielle** de cet engagement et **un cadre d'action durable** pour améliorer la qualité de vie de tous les habitants.



FICHES DE PARTAGE D'EXPÉRIENCES

Atelier-floral

Taille du fichier: 3.30 Mo

Créé: 07-10-2025

Mis à jour: 07-10-2025

Succès: 2

[Télécharger](#)

[Aperçu](#)

Conference-debat : Transmission des biens

Taille du fichier: 3.74 Mo

Créé: 07-10-2025

Mis à jour: 07-10-2025

Succès: 2

[Télécharger](#)

[Aperçu](#)

Atelier Telephonie mobile

Taille du fichier: 3.08 Mo

Créé: 07-10-2025

Mis à jour: 07-10-2025

Succès: 2

[Télécharger](#)

[Aperçu](#)

Atelier Aquagym

Taille du fichier: 4.36 Mo

Créé: 07-10-2025

Mis à jour: 07-10-2025

Succès: 2

[Télécharger](#)

[Aperçu](#)

Annuaire des écoles de la Ville

Écoles	Numéros	Secteur
École Élémentaire Fribert FESSIN	0590 26 66 88	Route de Blonde
École Maternelle Fleurette VAR	0590 98 72 26	Carrère
École Élémentaire Mariani MAXIMIN	0590 95 42 66	Pointe-à-Bacchus
École Élémentaire Maurice CHOVINO	0590 95 55 63	Bourg
École Maternelle Eva GAMYR COQUIN	0590 94 66 82	Pointe-à-Bacchus
École Primaire Robert FRÉTI	0590 95 01 42	Daubin
École Primaire de la Lézarde	0590 94 41 27	Lézarde
École Primaire Marie BILLIOTI DE GAGE	0590 60 25 24	Fontarabie
École Maternelle Mayeko MASSINA	0590 26 52 24	Route du Stade
École Maternelle Albertine MIGNARD	0590 26 52 36	Bellevue
École Élémentaire de Montebello	0590 95 41 27	Montebello
École Élémentaire Thérèse LAMOTHE	0590 99 65 90	Carrère

A qui s'adresser ?

Direction de l'Education



0590 95 38 52

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique est prescrite dans le cadre de la demande de permis de construire concernant un projet de centrale de production, stockage, distribution d'hydrogène, couplée à une centrale photovoltaïque au sol à Colin, présentée par la SAS AGROSOLAR 2.

Monsieur Philippe BLEUZE, Ingénieur en Thermique, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition des personnes intéressées pour leur apporter les informations nécessaires sur le dossier et recevoir leurs observations écrites ou orales.

Dates et heures de réception

De 9H00 à 12H00, en salle des délibération la Mairie de Petit-Bourg

- MARDI 3 SEPTEMBRE,
- LUNDI 9 SEPTEMBRE,
- MERCREDI 18 SEPTEMBRE
- JEUDI 3 OCTOBRE 2024.



Nouvelle étape dans les travaux de la Place de la Mairie

Dans le cadre des travaux de redynamisation du Centre Bourg et de réhabilitation des infrastructures de proximité dans les quartiers, la Ville de Petit-Bourg vous informe que les travaux de la place de la Mairie se poursuivent.

Dès le jeudi 2 mai 2024, les travaux seront lancés *sur les rues Volcy Bastard, Yacinthe Gériac et Hégesippe légitimus*

Dans le cadre du projet global de redynamisation du Centre-Bourg, il s'agira, ainsi, d'améliorer le cadre de vie des habitants et de développer l'attractivité du territoire.

Pour rappel, le Maire, David NEBOR, mène une politique territoriale tournée vers le confortement du rôle fédérateur du centre-bourg et la valorisation de la façade littorale, à travers différents projets, favorisant : l'aménagement d'espaces publics agréables et conviviaux (promenade littorale, points de vue, esplanades...), ainsi que l'installation d'activités économiques.

A l'issue des travaux d'aménagement de la place de la Mairie, le site proposera 5 espaces différenciés et connectés :

- 1 îlot urbain,
- 1 square dédié à la restauration,

- une aire de jeu pour enfants,
- une palmeraie des Arts Urbains,
- et un parvis central pour accueillir des manifestations culturelles et sportives.

Le Maire, rappelle que durant ces travaux de possibles nuisances sonores sont à prévoir et même des perturbations de la circulation. Il demande à tout un chacun de faire preuve de patience et de civisme durant les différents chantiers menés par la Ville.

Petit-Bourg, une Terre d'avenir, une ville qui se réalise !

A qui s'adresser ?

Services techniques



0590 67 69 81



97170 Petit-Bourg





Aménagement des horaires d'accueil du public

Compte tenu de la poursuite des travaux de démolition des enrobés aux abords de la Mairie, un aménagement des horaires de réception du public a été mis en place, **jusqu'au mercredi 31 juillet 2024.**

Du lundi au vendredi de 7h30 à 13h

Les sites concernés :

– La Mairie – La Maison France Services – La Direction de la Citoyenneté et de la Démocratie de Proximité



A qui s'adresser ?

Hôtel de Ville



0590 95 38 00



Rue Victor Schoelcher

97170 Petit-Bourg



Travaux de réhabilitation de

La Maison de Quartier de Poirier

Le Maire de la Ville de Petit-Bourg, M. David NEBOR informe la population du démarrage des travaux de réhabilitation de la maison de quartier de la section Poirier, à partir du 29 avril jusqu'à la mi-décembre 2024.

Ces travaux visent à améliorer les installations et les espaces communs afin d'offrir à la communauté un lieu accueillant et fonctionnel.

Dans le cadre de ces travaux de possibles nuisances sonores et perturbations de la circulation sont à prévoir. Le Maire demande aux riverains de l'excuser pour la gêne occasionnée et aux automobilistes de faire preuve de prudence.

Présentation du projet d'équipement

OBJECTIFS DU PROJET

- Doter le territoire, et notamment les sections, d'équipements modernes répondant aux besoins actuels des habitants en matière d'activités récréatives, sportives, culturelles, ...
- Offrir à la population, et en particulier à la jeunesse, des équipements de proximité participant à l'amélioration du cadre de vie ;
- Proposer un site à la jonction entre les quartiers, favorisant la mixité et la cohésion sociale entre la zone résidentielle nouvelle et l'ancien quartier ;

Une opération qui rassemble 3 projets :

- La réhabilitation de la maison de quartier de Poirier
- La création d'un terrain de 3 Pas
- L'aménagement des espaces extérieurs par la création d'un espace de stationnement d'environ 25/30 places et un aménagement paysager.

Consultez le dossier de présentation

[Dossier de présentation Réunion publique Poirier](#)



PETIT-BOURG



**ATTENTION
TRAVAUX**



TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAISON DE QUARTIER DE POIRIER

A PARTIR DU LUNDI 29 **AVRIL** 2024 -
RECEPTION PREVUE FIN **DECEMBRE** 2024



Ces travaux visent à améliorer les installations et les espaces communs afin d'offrir aux habitants un lieu accueillant et fonctionnel

**Dans le cadre de ces travaux
de possibles nuisances sonores
et perturbations de la circulation
sont à prévoir**

Le Maire demande aux riverains de l'excuser de la gêne occasionnée et aux automobilistes de faire preuve de prudence.

Services Techniques : 0590 69 67 81      www.ville-petitbourg.fr

A qui s'adresser ?

Services Techniques de la Ville de Petit-Bourg



0590 69 67 81



Fermeture du réseau télécom cuivre à Petit-Bourg en Janvier 2025

D'ici le 31 janvier 2025, Orange procèdera au démantèlement du réseau cuivre à Petit-Bourg. La Ville de Petit-Bourg fait partie du 1er lot de communes au niveau national à opérer ce grand chantier, et est la seule commune de Guadeloupe à être impactée cette année. L'arrêt du réseau cuivre affectera tous les abonnés. Tôt ou tard, la ligne téléphonique classique sera désactivée puis démontée. Il est donc crucial d'anticiper ce changement dès que possible pour éviter toute interruption des services internet, téléphonie, télévision.

Une grande page de l'histoire des télécommunications est en train de se tourner.

Pendant plus de cinquante ans, le réseau cuivre a accompagné les Français dans leurs communications. D'abord réservé à la téléphonie, il a ensuite permis la généralisation de l'Internet haut débit, grâce à l'ADSL. Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre est amené à fermer et à être remplacé par la fibre optique (ou d'autres technologies pertinentes).

Face à l'accélération des usages numériques et aux besoins croissants en connectivité, le réseau historique en cuivre a en effet atteint ses limites. Les réseaux en fibre, déployés massivement partout en France par les opérateurs et les collectivités locales dans le cadre du Plan gouvernemental France Très Haut Débit, permettent de mieux répondre aux

enjeux numériques d'aujourd'hui et de demain.

Dans ce contexte, **Orange** (anciennement dénommé « France Telecom ») a annoncé dès 2019 sa volonté de fermer progressivement le réseau télécom cuivre, dont il est le propriétaire.

Cette fermeture ne signifie pas pour autant la fin de la téléphonie fixe et des services utilisés au quotidien (appels téléphoniques, Internet, TV, VOD, streaming, services spéciaux, etc.). Au contraire, l'ensemble de ces services sont disponibles sur le réseau fibre dont le déploiement s'achève/est achevé sur notre commune. Il n'est pas nécessaire de vous abonner à Internet ou à la télévision, si vous souhaitez uniquement conserver une ligne de téléphonie fixe. Vous pouvez choisir parmi les offres de plusieurs opérateurs le service le plus adapté à vos besoins et le tarif d'abonnement le plus avantageux.

Le réseau cuivre sera définitivement fermé à Petit-Bourg en Janvier 2025

La fermeture du réseau télécom cuivre, support historique des services de téléphonie fixe et d'Internet (ADSL, vDSL, etc.) aura lieu au plus tard le 31 janvier 2025 sur notre commune.

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau[1], vous devez vous préparer à vous connecter à la fibre[2] pour éviter une coupure de vos services à cette date.

Qui est concerné ?

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau télécom cuivre, vous êtes concerné :

- que vous soyez un particulier, une administration publique, une association, un professionnel ou une entreprise ;
- que vous ayez seulement un service de téléphonie fixe ou que vous utilisiez d'autres services : Internet, TV, Vidéo à la Demande (VOD), streaming, services spéciaux, etc. ...

Si tous vos services vous sont déjà fournis via la fibre optique par votre (vos) opérateur(s), vous n'êtes pas concernés par les conséquences de cette fermeture[3].

Comment vont se dérouler les opérations ?

Au plus tard le 31 janvier 2025, tous les accès Internet et/ou les services de téléphonie fixe encore actifs sur ce réseau cuivre seront définitivement coupés.

Que devez-vous faire pour continuer à bénéficier de vos services ?

Il vous appartient d'anticiper et de préparer cette transition afin de continuer de bénéficier de vos services (téléphonie fixe et/ou Internet et/ou TV et/ou autres usages spécifiques) après le 31 janvier 2025. Vous devez, si cela n'est pas déjà fait, vous rapprocher de votre opérateur actuel ou de l'opérateur de votre choix pour faire le point sur vos besoins et souscrire une offre sur le réseau fibre[4]. Si vous n'avez aujourd'hui qu'un service de téléphonie fixe et que vous souhaitez conserver uniquement ce service et ne pas avoir accès à Internet, cela est tout à fait possible sur le réseau fibre.

Votre opérateur vous a peut-être déjà contacté à ce sujet, ou pourrait le faire prochainement. Veillez à prendre attention à ces communications. Assurez-vous également d'être bien en contact avec votre opérateur : des opportunistes pourraient profiter de cette opération pour au mieux vous proposer des

prestations inutiles ou superflues, au pire tenter de vous escroquer.

Quels sont les avantages de la fibre ?

- Elle offre des débits plus élevés que ceux disponibles sur le réseau cuivre.
- Le signal est de meilleure qualité pour une connexion internet optimale.
- La fibre permet aussi de connecter de nombreux appareils simultanément avec pour chacun une connexion fluide et sans coupure.
- La construction récente du réseau fibre lui garantit une plus grande évolutivité face à l'augmentation des débits et donc une plus grande pérennité.
- Et enfin, la fibre offre de meilleures performances énergétiques : un passage à la fibre divise par 4 la consommation énergétique de l'accès fixe[5].

[1] Si vous ne savez pas répondre à cette question, contactez votre opérateur de téléphone fixe et/ou internet

[2] Pour les locaux qui ne pourront être rendus éligibles à la fibre optique, des solutions alternatives performantes seront proposées par les opérateurs.

[3] En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le ou les opérateurs de vos services de télécommunications fixes

[4] Ou autre solution alternative.

[5] Enquête Arcep, « Pour un numérique soutenable », édition 2022. Disponible [ici](#)

Bon à savoir

Petit-Bourg, est la 1ere commune de Guadeloupe à être concernée par cette première vague de démantèlement du réseau cuivre au niveau national. D'ici le 31 janvier 2025, la Ville

de Petit-Bourg aura totalement basculé vers la fibre optique, plus rapide et plus puissante.



Jours Heures Minutes Secondes


[FFTélécoms – plaquette fin du cuivre](#) de [Fédération Française des Télécoms](#)

Logement / Habitat

VIE SCOLAIRE

Rester à son domicile malgré l'âge qui avance est essentiel pour bien vieillir. Notre service de livraison de repas à domicile vous y aide depuis plus de 35 ans !

[Un service à la carte](#)

Vous commandez vos plateaux-repas en fonction de vos  besoins, du menu ou de vos envies. Il n'y a aucun engagement de durée, vous pouvez faire appel au service selon vos souhaits de 1 à 7 fois par semaine ou de façon occasionnelle. En cas d'absence vous pouvez suspendre vos commandes.

[Un service éligible aux aides financières](#)

La livraison de repas est éligible à certaines aides comme par exemple l'Aide pour l'Autonomie des Personnes Âgées (APA) du Conseil Départemental et à celles de certaines caisses de retraite. Renseignez-vous auprès de ces organismes.

[Un service de proximité](#)

Au-delà des repas, la visite quotidienne des usagers par nos agents de livraison apporte une sécurité et une présence amicale appréciées et jamais démenties depuis 35 ans.

[Des repas variés, copieux, complets et équilibrés](#)

Un plateau-repas comprend un potage, une entrée, un plat et son accompagnement, un fromage et un dessert (le repas peut être sans viande et adapté aux régimes sans sel ou sans sucre). Suivant votre appétit, un seul plateau-repas est suffisant pour vos repas de la journée.

[Des repas tous les jours chez vous](#)

Simple d'utilisation, les éléments du repas sont présentés en



barquettes individuelles dans un plateau. Ils sont prêts à être réchauffés. La livraison s'effectue le matin à votre domicile.

[Un paiement adapté](#)

Le tarif d'un plateau-repas livré est de x €. Vous recevez une facture mensuelle des repas commandés.

[Quelles conditions pour profiter du service ?](#)

Il suffit d'avoir plus de 60 ans.

Si vous avez moins de 60 ans et que vous rencontrez des difficultés ponctuelles ou permanentes à préparer vos repas, vous pouvez utiliser le service de livraison, même de façon provisoire., sur présentation d'un certificat médical.

A qui s'adresser ?

Restauration scolaire



0590 38 05 02



0590 25 87 39

Caisse des écoles Bellevue



Rue Etienne PORTECOP

97170 Petit-Bourg



mail@ducontact.com



siteducontact.fr

